

Nurserie-crèche et UAPE de l'ASLAE ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR

L'attestation de l'employeur a pour but de préciser le planning de l'activité professionnelle du(des) parent(s) ou partenaire(s) vivant(s) dans le même ménage que l'enfant de manière à confirmer le caractère prioritaire du placement.

STRUCTURE.S D'ACCUEIL FREQUENTEE.S (laisser libre si pas définie.s)			
ENFANT.S (nom et prénom)			
EMPLOYE.E	Taux d'activité	EMPLOYEUR / ORP / FORMATION (également indépendant)	
Nom et prénom		Nom / Raison Sociale	
Adresse		Adresse	
Localité		Localité	
Téléphone		Téléphone	
E-mail		E-mail	

La partie ci-dessous est à remplir par l'employeur, l'institut de formation ou l'ORP.

Option 1	Option 2
Les jours de travail sont majoritairement fixes	Les jours de travail sont variables et/ou à horaires irréguliers
Indiquer un F (fixe) les jours et demi-jour de travail	Indiquer un Sh (Selon horaire) les jours et période de travail
Indiquer l'horaire prévu d'arrivée et de départ pour chaque période.	Indiquer l'horaire prévu d'arrivée et de départ pour chaque période.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Jour entier							
Matin							
Après-midi							
<i>Horaires</i>							

Remarques éventuelles :

.....

.....

Important :

- Si l'enfant vit chez ses deux parents/partenaires, deux attestations au minimum doivent être remplies.
- Si le parent ou partenaire a plusieurs employeurs, chaque employeur doit remplir l'attestation.
- Les attestations qui ne sont pas complétées en totalité ou correctement ne seront pas prises en considération.
- Par leur signature l'employeur et le parent/partenaire attestent de la véracité des informations transmises.

Date, sceau et signature de l'employeur :

Date et signature du parent/partenaire :